

Fiche n°3 : **DIAGNOSTIC**

Éléments de définition

Étymologiquement ce mot vient du grec « *gnose* » : connaissance, et « *dia* » : en traversant, au travers, en divisant. C'est donc connaître « au travers de », le préfixe « *dia* » indiquant un processus, une traversée.

Le Littré définit le diagnostic comme un « Art de reconnaître les maladies par leurs symptômes et de les distinguer les unes des autres ». Cette notion d'art est aussi retrouvée dans d'autres définitions : « Art d'identifier une maladie d'après ses signes, ses symptômes », nous dit le TLFi. Il s'agit aussi d'identifier pour le Larousse le « Temps de l'acte médical permettant d'identifier la nature et la cause de l'affection dont un patient est atteint ». C'est la notion de reconnaissance qui est utilisée par l'Académie Française en 1832 « Partie de la médecine qui a pour objet de reconnaître, de distinguer les maladies ; ou l'action même de les reconnaître, de les distinguer ». Ce deuxième aspect de la définition est aussi retrouvé dans le TLFi : « Conclusion, généralement prospective, faisant suite à l'examen analytique d'une situation souvent jugée critique ou complexe ». Certaines définitions comme celle du dictionnaire de l'Académie Française (9^e édition) sont très générales « Identification d'une maladie chez un patient d'après l'étude des symptômes et des signes, les résultats de divers examens, etc. ». Y-est ajouté par analogie « Jugement porté sur une situation complexe ».

Discussion

De toutes ces définitions, nous pouvons en tirer deux sens. Dans le premier cas, c'est une action, un processus intellectuel, une capacité, permettant d'organiser de façon pertinente des symptômes et des signes afin de prendre une décision. Il est qualifié d'art, peut-être en raison de l'existence de facteurs d'incertitude ou peut-être de la partie subjective de tout processus intellectuel, de sa complexité. Cette définition donne un caractère opérationnel au mot. Cela correspond à une réalité puisque l'on « fait » un diagnostic dans le but de prendre une décision. On pourrait en rapprocher le terme de « démarche décisionnelle ». Dans ce cas les deux termes sont-ils équivalents ou existe-t-il une différence ?

Cette première définition semble mieux correspondre à la réalité de ce que l'on fait. En effet, c'est ce processus qui nous permet de progresser dans la précision ou l'orientation du diagnostic (diagnostic clinique, radiologique, étiologique, situationnel etc.). Il correspond peut-être au mot *diagnose* (substantif, féminin) que Littré définit comme « Connaissance qui s'acquiert par l'observation des signes diagnostiques » et le TLFi comme « Connaissance que l'on peut avoir d'une maladie en observant les signes de celle-ci ; art du diagnostic » ?

Dans le second cas, c'est le résultat du processus d'analyse, d'organisation des symptômes et signes. C'est souvent comme cela qu'il est entendu et compris. C'est une définition plus statique, contemplative. Le mot *diagnostic* a ici la signification d'un descriptif complet, que l'on retrouve dans les « résultats de consultation » de la Société Française de Médecine Générale (SFMG). Mais *diagnostic* serait-il alors synonyme de maladie ? Le *diagnostic* est la caractérisation nosologique, c'est un mot, un terme. Il n'est que médical. La maladie en revanche est « la perception, par le patient ou le médecin, selon le contexte social, culturel et l'état de la science, d'un dysfonctionnement ».

Les Allemands utilisent aussi le mot « *Diagnose* » pour *Diagnostic*. Mais ils utilisent aussi le mot « *Beratungsergebniss* » : réunion du verbe *Beraten*, délibérer, conférer, donner des conseils, qui a donné le mot *Beratung* (rencontre, consultation) et du mot *Ergebnis* (conclusion, résultat). Les Dictionnaires allemand-français traduisent le mot « *Beratungsergebnis* » par *Diagnostic*. La SFMG en a fait une traduction littérale, mot à mot : *Résultat de Consultation*. On y retrouve ainsi les deux sens.

Proposition

Le mot *diagnostic* a donc deux sens, celui de l'action, du processus et celui du résultat, de la conclusion. Il y a le *diagnostic* au sens de démarche par une succession d'actions. "Faire" un *diagnostic* et le *diagnostic* au sens résultat de la démarche. "Avoir le *diagnostic* de" : Reconnaissance d'une maladie identifiée par ses caractères particuliers, tels que définis dans la nosologie.

- Dans son premier sens, celui de l'action, la limite vient du fait que le mot *diagnostic* se conjugue : *diagnostiquer*.

Les moyens utilisés évoluent dans le temps, le raisonnement reste le même mais les procédés techniques amènent des arguments complémentaires. La démarche peut donc se modifier sans pour autant modifier le diagnostic au sens nosologique.

- Dans le deuxième sens, celui de conclusion, le mot diagnostic nous semble quant à lui trop réducteur en premier recours, puisque nous ne faisons pas que des diagnostics. En revanche, nous pouvons considérer que nous caractérisons toujours la situation clinique qui se présente à nous, que ce soit par un diagnostic de maladie ou un résultat de consultation.